

ÇA « PRESSE » !

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Comme l'ensemble du monde des médias aujourd'hui, **MédiaChartres** s'interroge et s'inquiète sur la liberté de la Presse, au présent et dans le futur.

Le comportement, de plus en plus avide des patrons de Presse ou propriétaires milliardaire de Médias, est discutable, puisque utilisé à des fins de propagandes diverses, soit pour servir des ambitions, le plus souvent politiques ou financières.

Le métier, de journaliste/d'enquêteur/de reporter, est devenu aléatoire, incertain, et même... dangereux. La justice est parfois du mauvais côté de la barrière et doit se plier aux injonctions qui lui sont faites. Il est presque devenu « **ordinaire** » de mettre les journalistes sous surveillance et sur écoute, grâce à des logiciels espions, comme le dernier en date... « **Prédator** » !

Le logiciel **Predator**, développé par la société **Cytrox** et aujourd'hui distribué par l'alliance **Intellexa**, un consortium international d'acteurs du marché de la surveillance, et officiellement vendu aux polices et services de renseignement à « **des fins exclusives** » de lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

Mais... https://fr.wikipedia.org/wiki/Predator_Files

Et... <https://www.amnesty.ch/fr/themes/surveillance/docs/2023/de-faillance-catastrophique-de-la-reglementation-du-commerce-de-la-surveillance>

Dépendance croissante

« *Si vous nous aviez demandé il y a quinze ans si nous étions inquiets pour la liberté de la presse en Europe, j'aurais répondu : pas vraiment. Aujourd'hui, la situation est très différente.* » Ce cri d'alarme de **Scott Griffen**, de l'**International Press Instituts**, est symptomatique de l'inquiétude grandissante qui gagne une profession mise sous surveillance. Au-delà de la Grèce et de la Slovaquie, ce tour

d'horizon de la situation en Europe s'arrête notamment en France sur la grève des salariés du *Journal du dimanche*, déclenchée par la nomination d'un rédacteur en chef d'extrême droite venu du magazine *Valeurs actuelles*. Alors que la concentration des médias augmente, source d'une plus grande dépendance vis-à-vis des groupes politiques et économiques ou financiers, ainsi que de milliardaires tout-puissants, ce documentaire s'interroge sur les moyens de protéger la presse.

À voir ou à revoir, **ICI**
: <https://www.arte.tv/fr/videos/121892-000-A/journalistes-sous-pression-la-liberte-des-medias-en-question/>





Le monde est désormais sous totale surveillance, les populations de plus en plus suivies par vidéos à reconnaissance faciale, par l'utilisation de leurs données (dès la naissance), à l'inscription et l'utilisation des services publics, des moyens de paiements, de la multiplicité des cartes de fidélité et d'abonnement, péages autoroutiers, etc. le moindre geste, déplacement, est enregistré et permet aux myriades de sociétés de ventes de données de vous inonder

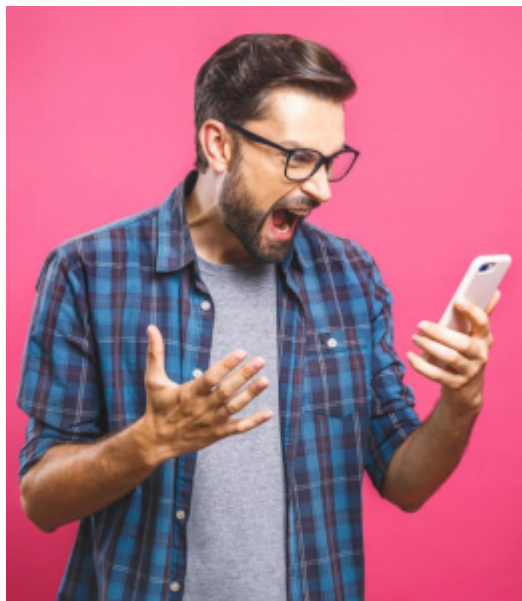
de messages indésirables à caractère publicitaire. Toutes les informations sont stockées dans d'énorme **data center** (extrêmement gourmand en énergie et en eau pour le



refroidissement).

Comme un « **souçon** » de prise de conscience, de la part des élus : **Le Parlement** a adopté une **loi** contre le **démarchage téléphonique abusif, mercredi 21 mai 2025**. Elle interdit tout démarchage commercial, met en place un nouveau dispositif de protection des consommateurs, et alourdit les sanctions. Enfin, la loi renforce les **prérogatives de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)**, ainsi que les échanges d'informations entre les administrations, et accentue la lutte contre les fraudes en matière de certificats d'économie d'énergie (C2E). De plus, le recours à la sous-traitance pour les travaux de rénovation ouvrant droit à des aides publiques sera limitée à deux rangs maximum à partir du **1^{er} janvier 2026**.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046421823>



Même décédé, vos données seront conservées durant des décennies, chacun peut en demander l'effacement, mais il en subsistera toujours quelque chose [...] cela s'appelle, la postérité.

<https://www.cnil.fr/fr/comprendre-mes-droits/le-droit-leffacement-supprimer-vos-donnees-en-ligne>

Notre liberté dépend de la liberté
de la presse, et elle ne saurait être
limitée sans être perdue.



Thomas Jefferson

www.citation-celebre.com



<https://www.spiil.org/s/position/blocage-d-un-site-de-presse-le-spiil-d-nonce-une-nouvelle-atteinte-la-libert-d-i-MC3YKF2GUSLFBQ3JOPYTG5FT07Y>

MédiaChartres

Alexandra Simoni

CONDESCENDANCE !



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

MédiaChartres rappel, n'être tributaire de qui où de quoi que ce soit, et être totalement **APOLITIQUE**, l'indépendance est sa seule ligne de conduite. Le travail de tout bon journaliste est, de rapporter des faits (après vérifications), sans chercher à les minimiser/relativiser ou pire... les enjoliver, pour plaire à : **Pierre, Paul, Jacques, Guillaume, Jean-Pierre, Rémi,** et **d'autres** (...)



En période de crise, le premier budget mis à la diète, est souvent « **la publicité** », ce qui explique (peut-être ?), la condescendance de certains médias locaux, (presse/radio), à l'égard de l'establishment, gros annonceurs potentiels.

Quoi qu'il en soit et qu'il en coûte, l'information doit toujours être, le reflet miroir de la vérité (et rien que la vérité).

En pleine période de campagnes législatives, les recettes politiciennes d'arrières cuisines se dessinent (alliances, désistements, coup bas, etc).



#media
contradictions

Exemples, le quotidien local relate qu'un candidat serait « pestiféré » pour avoir un casier judiciaire chargé ! **Mais oublie (?)** dans sa précipitation de plaie, qu'un autre candidat, est dans la même (où pire) situation, **selon ses propres publications, mais pas un mot sur les sujets qui fâchent !**

https://www.lechorepublicain.fr/nogent-le-rotrou-28400/actualites/legislatives-le-directeur-de-campagne-de-marine-le-pen-christophe-bay-et-regine-flaunet-rn-se-presentent-sur-la-3e-circonscription-luce-nogent-le-rotrou_14520990/

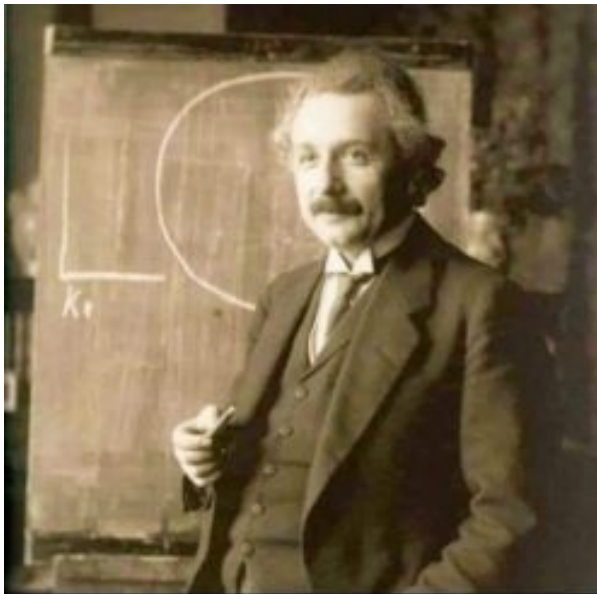
https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/remi-martial-maire-de-leves-condamne-pour-harcelement-moral-a-six-mois-de-prison-avec-sursis-et-six-mois-d-ineligibilite-avec-sursis_14165569/

Et...

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/eure-et-loir-le-maire-de-leves-condamne-pour-harcelement-moral-2588492.html>



Manipulation en mouvement.



"Il viendra un temps où les riches posséderont tous les médias, et il sera impossible pour le public de se faire une opinion éclairée."
Albert Einstein - vers 1949.

LE RETOUR DE LA MORALE À L'ÉCOLE





MédiaChartres relève, que nul candidat es, n'a besoin de fournir un **extrait de casier judiciaire**, une exception dû au **Conseil constitutionnel**, qui a des éminents membres, concernés directement (CQFD).

Une bien « **étrange exception** » , qui renverrait dans leurs foyers, un certain nombre d'Élus, si elle était abrogée, **dans un souci de justice, d'égalité, et de probité.**

https://actu.fr/politique/elections-legislatives/legislatives-2024-pourquoi-les-deputes-n-ont-pas-besoin-d-avoir-un-casier-judiciaire-vierge-pour-etre-elus_61200646.html



Extraits de
casier judiciaire

<https://www.senat.fr/leg/pp122-912.html>



“

Une chose n'est pas juste
parce qu'elle est loi [...]
mais elle doit être loi
parce qu'elle est juste

MONTESQUIEU, *Cahiers*



Bons nombres de Médias, sont détenus par les grandes fortunes Françaises !

Plus que quelques jours, avant les résultats, chacun peut avoir sa propre opinion et voter en son âme et conscience, et nul besoin de la propagande intensive et inclusive des Médias ou des candidats pour cela, comme en justice, **seule l'intime conviction doit suffire à faire son choix.**

Pour, **MédiaChartres**, une seule chose est sûr, c'est le...



Petite histoire (vraie ?) :

Un avocat, père de 8 enfants, se voyait toujours refuser la location d'un logement parce qu'il avait 8 enfants.

Un jour, il dit à sa femme de faire une promenade au cimetière avec 7 enfants et lui, de son côté, partit avec le 8e pour tenter de louer un logement.

Quand le propriétaire lui demanda s'il avait d'autres enfants, l'avocat (qui ne doit jamais mentir) répondit : « Sept autres. Ils sont au cimetière avec leur mère. »

L'avocat obtint son logement. Il dit alors à son fils :

« Tu vois, il ne sert à rien de mentir, il s'agit simplement d'utiliser les bons mots ».

Son fils devint... politicien.

Sans oublier, pour finir, cette citation, qui doit tous nous donner à méditer.

Sir George Bernard Shaw,

prix Nobel de littérature en 1925, a prononcé la petite phrase suivante:

"Les hommes politiques et les couches doivent être changés souvent... et pour les mêmes raisons."

Martine Leroy

MUTISME !

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien le monde médical.

Dans son dernier article <https://mediachartres.fr/2023/10/13/justice/> **MédiaChartres** faisait déjà allusion à l'indépendance de certains médias, asservis et dévolus au petit pouvoir local en place (mais, avec de très gros moyens financiers) !

<https://mediachartres.fr/2023/10/13/justice/>

Sans leçon à donner, mais . . .



Du **quotidien** à la **petite radio locale**, les journalistes/pigistes se sont bien gardés cette fois ci encore, de révéler aux lecteurs où auditeurs, une information capitale pour les Chartrains-nes et son agglomération, car même avec une actualité particulièrement chargée, rien n'explique le mutisme, qui offre et laisse à chacun-e la possibilité d'échafauder une théorie, qui risque de mettre à mal, toute forme **d'indépendance et de probité** !

L'ÉCHO
RÉPUBLICAIN



=



MédiaChartres, le droit de réponse:

- Liberté est offerte à toute personne qui se retrouve nommée ou désignée sur un site internet, un journal ou un périodique, d'obtenir un droit de réponse, conformément aux dispositions de **l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881.**

Chaque année, **l'État Français** (les contribuables) verse des sommes très importantes, aux groupes de presse.

La moindre des choses, serait que ses fonds servent à informer, sans aucune rétention où dissimulation.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Syndicat_de_la_presse_ind%C3%A9pendante_d%27information_en_ligne



Proposition:

- N'attribuer les aides que sous condition de respect des obligations légales.

Lorsqu'il s'agit de faire l'apologie (propagande) des informations concernant les élus-es locaux, cela ne pose aucun problème de déontologie ou de morale (?)

Exemple: <https://mediachartres.fr/2023/07/03/why/>

Pour mieux comprendre: (sources)

<https://blogs.mediapart.fr/spiil/blog/070921/panorama-2021-des-aides-la-presse>

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Presse-ecrite/Liste-de-s-aides-a-la-presse-et-des-appels-a-projets/#:~:text=L%27aide%20exceptionnelle%20pour%20les%20entreprises%20de%20presse%20Le,aux%20m%C3%A9dias%20d%27information%20sociale%20de%20proximit%C3%A9%20%28aides%20directes%29>

Heureusement, il existe une prise de conscience, et les mentalités semblent vouloir évoluer dans le bon sens (source)

<https://fr.unesco.org/programme-ci/medias>

Extrait:

– « Un journalisme libre, pluraliste, indépendant et de qualité est un pilier de la démocratie, car il relaie des informations permettant aux citoyens de prendre part activement à la vie démocratique ».

Se soumettre à une forme de « dictature », ne reflète en rien le véritable travail et le métier du journalisme, mais plus à ceci



Refuser les pressions et les contraintes en matière d'information, c'est être libre de parler, même de se qui fâche, **surtout** quand cela concerne de près des élus-es ou des proches !

Illustration:



« certains, vont comprendre, les autres devront attendre (**enfin**) l'impartialité des médias » (CQFD)

MédiaChartres, ne couvre pas les faits divers.

Sylvie Muller

LA PRESSE QUI NOUS « PRESSE » !

Après avoir été victime d'un « ransomware », nous sommes heureux de vous retrouver !

MédiaChartres apporte son soutien au monde soignant !

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



Dans la mauvaise série des hausses de prix 2023 voici que l'information (presse papier) se positionne et annonce la couleur ! MédiaChartres fait le point:

Les journaux nationaux vont augmenter leurs prix en janvier, Les prix en kiosques augmentent depuis plusieurs années régulièrement en janvier, dans un contexte de crise de la presse papier et d'érosion des ventes. Lire votre journal vous coûtera un peu plus cher à partir de 2023. Confrontés notamment à la flambée des coûts du papier, presque tous les quotidiens nationaux augmenteront leurs prix en kiosques début janvier, **de 10 à 30 centimes.**

et pour info complémentaire: (bad news) concernant les abonnements,

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14885?xtor=EPR-100>

simple comme
numérique

Dans un contexte de crise de la presse papier et d'érosion des ventes au numéro au profit du numérique, les prix en kiosques augmentent depuis plusieurs années régulièrement en janvier. Mais s'y ajoutent une « **augmentation historique des tarifs papier** » et des « **coûts industriels** »

En un an seulement, le prix à la tonne de papier journal est

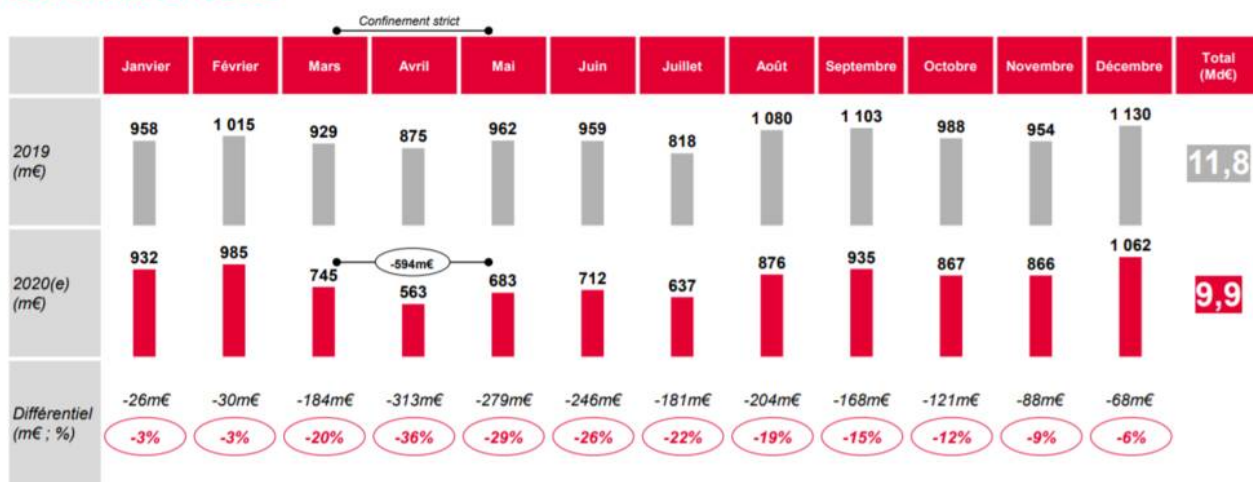
passé de « 400 à 1000 euros »

https://fr.wikipedia.org/wiki/Aides_%C3%A0_la_presse_en_France

Face aux difficultés rencontrées par les éditeurs de presse pendant la pandémie (notamment à cause de la distribution et du manque de publicités pendant le premier confinement), des aides exceptionnelles ont été accordées au secteur en 2020, et le montant global des aides revu à la hausse pour 2021. **Selon une étude du ministère de la Culture** sur l'impact de la crise sanitaire sur les milieux culturels, en date du 22 mai 2020, «**en 2020, la baisse d'activité est estimée à près de 16 % du chiffre d'affaires pour l'ensemble des acteurs de la presse, soit une perte d'activité de 1,9 milliard d'euros en 2019**».

CETTE BAISSÉ D'ACTIVITÉ LIÉE À LA CRISE DU COVID-19 EST PARTICULIÈREMENT SIGNIFICATIVE D'AVRIL À OCTOBRE, ATTEIGNANT JUSQU'À - 36% EN AVRIL 2020

SECTEUR DE LA PRESSE



Remarque : Les données d'activité par secteur **somment les chiffres d'affaires des entreprises** (correspondant à différentes étapes de la chaîne de valeur) **enregistrés sous les intitulés NAF dédiés**. Cette somme en valeur absolue ne correspond donc pas au montant du marché de la presse habituellement exprimé.

-1,9 Md€ soit -16%

Sources : INSEE, MCC-DEPS, DGMIC, Entretiens, Questionnaire

15

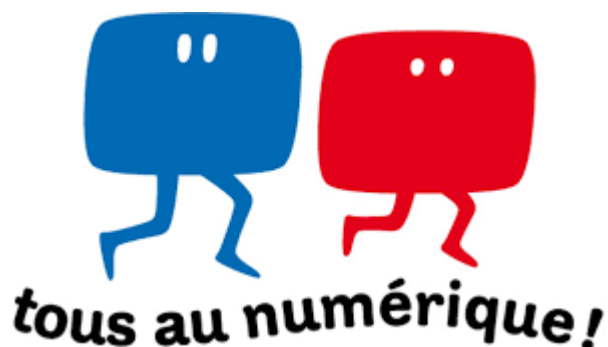
Vous vous interrogez peut-être (?) sur un chiffre rendu public par un communiqué du **ministère de la Culture, le 1er juillet dernier**, annonçant la mobilisation de **666 millions d'euros d'aides débloquées pour la presse** à l'issue de la crise sanitaire (...), indique le ministère qui détaille a « minima » des éléments de réponses.



Ce chiffre de 666 millions a fait l'objet de plusieurs articles, et notamment un de [Mediapart](#) : « Les milliardaires qui possèdent la presse plument l'État. » !

Une raison de plus, pour vous diriger vers l'information en ligne , qui va à l'essentiel et qui de plus, est **GRATUITE**, **PARTOUT** et **INDÉPENDANTE** comme [MédiaChartres](#), alors ...

Patrick Maresko



L'HEURE DU BILAN

La fin d'année est généralement propice à la rédaction des bilans (en tout genre) et **MédiaChartres** ne fait pas exception à la règle.

La rédaction, constate (**sur 2022**) un réel engouement pour les articles, le style (différent et inhabituel), les illustrations, le ton (souvent) humoristique, les sujets abordés, l'absence de censure, etc



Et cela, n'importe ou et ... gratuitement ! Ce qui fait d'un Média presque inconnu, il y à encore un an, l'un des plus consulté sur Chartres et sa région (voir même, bien au delà), merci à tous !



- « certains » , écrivent dans des colonnes, de belles promesses de: résilience, objectivité, indépendance, refus (désormais) des pressions, de sujets, et le dicta sous toute forme ? bref, ils veulent juste (enfin) se comporter comme de vrais journalistes.
- Pouvons-nous réellement croire à autant de « **bonnes résolutions** » ? **si, OUI ... alors vite**



Dans ce Monde, ou nous errons entre intolérance et désenchantement, crédulité et cynisme. Quelque chose paraît s'être détraqué dans notre capacité de conviction et même si il ne faut pas **croire** tout ce qu'on lit dans les journaux, cela ne veut pas dire qu'on ne peut jamais leur faire confiance. Pour trouver le juste milieu, **il est bien de se montrer prudent tout en gardant l'esprit ouvert. ... et se faire sa propre opinion.**



MédiaChartres, promet de rester sur la même ligne éditoriale pertinente en **2023**, avec des articles toujours plus passionnants, des sujets très **HOT**, des enquêtes et des révélations avec un maximum de sagacité.

Par et avec une équipe de plus en plus motivée.

2023, une année qui se profile comme riche en rebondissements et en révélations (...)



■



Sandra Michelle

JUSTICIABLE (S) ?



Pas une semaine, sans que les tabloïds ne relatent de nouvelles « affaires » visant **Chartres** (son **Maire**) et l'**Agglo** ...

MédiaChartres, n'y échappe pas, contrairement aux « **Médias locaux** » (**presse/radio**) qui par peur évitent: la confrontation, la suppression de subventions, l'achat d'espaces publicitaire et la crainte d'un dépôt de plainte (**le Maire, n'ayant pas encore épuisé son quota pour 2022**), nous y reviendrons (ndlr).





Un article très vite supprimé ?



« Désolé, la page que vous cherchez n'existe pas ou n'existe plus » !

MENTIONS
LÉGALES

Mais en revanche, à défaut des  sur le site, chacun peut lire,

<https://intensite.net/2009/actu2022/chartres-le-maire-accuse-d-e-conflit-d-interet-porte-plainte-353799>

Si difficile de renoncer à l'attrait de certains avantages (?)

Pour info:
<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/site-internet-mentions-obligatoires>

Pour le journal local, le mutisme est ... total !



SERVITISATION



*photos archives

Pour d'autres (et heureusement) l'information passe avant tout.



sources :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/enquete-le-maire-de-chartres-signe-un-contrat-de-plus-d-un-million-d-euros-avec-la-societe-de-son-beau-fils-2662284.html>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/enquete-le-maire-de-chartres-signe-un-contrat-de-plus-d-un-million-d-euros-avec-la-societe-de-son-beau-fils-2662284.html?fr=operanews>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/info-france-3-le-maire-de-chartres-jean-pierre-gorges-vise-par-une-plainte-pour-prise-illegale-d-interets-2627904.html>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/dette-conflit-d-interets-investissement-la-chambre-regionale-des-comptes-epingle-chartres-metropole-2625536.html>



https://www.bfmtv.com/politique/chartres-le-maire-vise-par-une-plainte-pour-prise-illegale-d-interets_AN-202210060768.html



<https://cactus.press/affaire-du-fils-cornu-montescot-en-ebullition/>

Diriger par la peur, l'argent et le copinage ne mène généralement pas loin (tout est question de temps).

Plus insultant pour Chartres, berceau de la résistance Française, un affront à la mémoire de Jean Moulin.



https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Moulin

Pour **MédiaChartres**, il ne fait plus de doute, que le compte à rebours, est enclenché !



Martine Leroy

**POUR DE L'INFO LIBRE ET
INDÉPENDANTE !**



MédiaChartres milite depuis toujours, pour que l'information qui se résume à diffuser des billets rédigés par les **richissimes patrons de Presse**, qui concentrent à eux seuls **90% des titres, soit interdits !**

L'information dirigée et manipulée, n'est plus de l'information, mais de la propagande au service de certains, reflet d'un total laissé aller.

Information ou conditionnement, manipulation et formatage ?

Il est temps de légiférer, pour retrouver la véritable raison de l'existence du métier de journaliste.



Stop à la concentration des pouvoirs d'information !

<https://www.mediapart.fr/journal/international/180922/vers-un-texte-europeen-pour-protger-l-independance-des-medias>



<https://www.acpm.fr/Support/l-echo-republicain-de-chartres>

(source)

<https://blogs.mediapart.fr/fpl/blog>

Encadrer la communication territoriale:

L'audience de la communication territoriale, via les bulletins municipaux et autres canaux de communication, a dépassé depuis une dizaine d'années celle de la presse indépendante locale, selon les baromètres de la communication locale publiés régulièrement par l'association Cap' Com. L'écart se creuse même de plus en plus puisqu'en moyenne, les habitants indiquent s'informer à 71% via les bulletins municipaux contre 55% via leur quotidien régional. Cette situation est préoccupante car ces médias ne sont pas indépendants. **Leur ligne éditoriale reflète celle de l'exécutif, du choix des sujets à la manière de les traiter.** L'information indépendante et son pluralisme constituent pourtant un enjeu démocratique, inscrit à l'article 34 de la Constitution. Il est urgent d'encadrer cette communication. Cela passe par une distinction claire entre l'information de service public, la promotion des élus et les autres types d'information des médias institutionnels locaux. **Il convient aussi de veiller aux conflits d'intérêt entre presse indépendante et élus locaux (...)**

Transparence et encadrement des dépenses de communication:

Imposer aux collectivités de produire un rapport annuel détaillant les dépenses de communication, précisant notamment

les dépenses relatives aux différents médias (magazines, site Internet, application, web TV...) ainsi que le budget publicité alloué à chaque média local. Ces dépenses pourraient être limitées à un certain montant par habitant.

Éviter l'assèchement du marché publicitaire local:

Interdire aux collectivités de recourir à la publicité pour financer leurs médias afin d'éviter des distorsions de concurrence avec les médias indépendants locaux dont le modèle repose en partie sur la publicité. Cette mesure figurait dans le [rapport du député Giran pour améliorer le fonctionnement de la démocratie locale](#)

Informé avant de communiquer:

Imposer aux collectivités de publier les données brutes et détaillées, relatives aux décisions locales (ordre du jour des conseils municipaux, délibérations, compte-rendu complet des séances, arrêtés...) dans le cadre de relevé des actes mis en ligne dans les 7 jours suivant la décision, afin de permettre

**FONDS
POUR UNE
PRESSE
LIBRE**

un véritable travail d'information.

A lire absolument ... !

<https://blogs.mediapart.fr/fpl/blog/261022/le-scandale-des-aides-publiques-la-presse-se-poursuit>

Il devient **URGENT** de repenser l'information (**sans manipulation**) en France, pour **MédiaChartres** le retour à la

pluralité est de fait à terme ... inéluctable.



Clara Hirsch

SERVITUDE MÉDIATIQUE !



MédiaChartes avait espéré, que la **Presse locale**, parlerait en quelques lignes de « l'événement », que les Médias régionaux et nationaux ont relaté, mais ... rien pas un mot, silence radio



! **Question: alors pourquoi payer pour des cachoteries ?**

Surtout que les plaintes déposées contre le **Maire de Chartres** et **Président de Chartres Agglo**, sont jugées parfaitement recevables et « **ne manqueraient pas d'intérêts** » ?



<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/info-france-3-le-maire-de-chartres-jean-pierre-gorges-vise-par-une-plainte-pour-prise-illegale-d-interets-2627904.html>

Dans un précédent article, nous avons déjà relater cette affaire:

<https://mediachartres.fr/2022/10/07/chartres-les-affaires-a-la-une/>

Pas un mot, omerta totale du quotidien, mais qui à publié deux -pleine page- de pub pour L'ODYSSÉE, (le complexe aquatique de Chartres), respectivement les: Samedi 1er (page 9) et Samedi 09 (page 7).

Sans vouloir y voir, « une relation de cause à effet » et sans aucune médisance ou intention de nuire, MédiaChartres s'interroge juste, sur ce pur hasard et collision du



calendrier.

Tous peuvent constater, que le trie sélectif de l'information locale est systématique, surement pour l'aspect écologique ?

Chaque déclaration du Maire, adjoints ou amis-es, est mis en page avec **soin et intérêt**, de même pour les résultats sportifs qui sont traités différemment, selon que les équipes gagnent ou perdent. CQFD

Pour MédiaChartres, l'information est un droit pour tous, et cacher volontairement des sujets est indigne de la profession.

Surtout, ne **JAMAIS** nous servir la rengaine, « **cela ne rentre pas dans le cadre de notre ligne éditoriale** » !



Les lecteurs-trices, apprécierons sûrement, le souci du respect de la déontologie et de la charte éthique de ce métier.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Déontologie_du_journalisme

<https://www.singulier.eu/textes/reference/texte/pdf/Charte2011-SNJ.pdf>

Charte d'éthique professionnelle des journalistes (SNJ, 1918/38/2011)

Il s'agit ici de la dernière version de la Charte de déontologie, fondatrice de la profession, adoptée par le Comité national en mars 2011, pour le 93e anniversaire du **SNJ**. Le droit du public à **une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste**, rappelé dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution française, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. **Cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre.**

Ces principes et les règles éthiques ci-après engagent chaque journaliste, quelles que soient sa fonction, sa responsabilité au sein de la chaîne éditoriale et la forme de presse dans laquelle il exerce.

Cependant, la responsabilité du journaliste ne peut être confondue avec celle de l'éditeur, ni dispenser ce dernier de ses propres obligations.

Le journalisme consiste à rechercher, vérifier, situer dans son contexte, hiérarchiser, mettre en forme, commenter et publier une information de qualité ; il ne peut se confondre avec la communication. Son exercice demande du temps et des moyens, quel que soit le support. Il ne peut y avoir de respect des règles déontologiques sans mise en œuvre des

conditions d'exercice qu'elles nécessitent. La notion d'urgence dans la diffusion d'une information ou d'exclusivité ne doit pas l'emporter sur le sérieux de l'enquête et la vérification des sources.

La sécurité matérielle et morale est la base de **l'indépendance du journaliste**. Elle doit être assurée, quel que soit le contrat de travail qui le lie à l'entreprise.

L'exercice du métier à la pige bénéficie des mêmes garanties que celles dont disposent les journalistes mensualisés.

Le journaliste ne peut être contraint à accomplir un acte ou exprimer une opinion contraire à sa conviction ou sa conscience professionnelle, ni aux principes et règles de cette charte.

Le journaliste accomplit tous les actes de sa profession (enquête, investigations, prise d'images et de sons, etc...) librement, a accès à toutes les sources d'information concernant les faits qui conditionnent la vie publique et voit la protection du secret de ses sources garantie.

C'est dans ces conditions qu'un journaliste digne de ce nom :

- Prend la responsabilité de toutes ses productions professionnelles, mêmes anonymes ;
- Respecte la dignité des personnes et la présomption d'innocence ;
- Tient l'esprit critique, la véracité, l'exactitude, **l'intégrité, l'équité, l'impartialité**, pour les piliers de l'action journalistique ; tient l'accusation sans preuve, l'intention de nuire, l'altération des documents, **la déformation des faits, le détournement d'images, le mensonge, la manipulation, la censure et l'autocensure, la non vérification des faits, pour les plus graves dérives professionnelles ;**
- Exerce la plus grande vigilance avant de diffuser des informations d'où qu'elles viennent ;
- Dispose d'un droit de suite, qui est aussi un devoir, sur les informations qu'il diffuse et fait en sorte de rectifier rapidement toute information diffusée qui se révélerait inexacte ;

- N'accepte en matière de déontologie et d'honneur professionnel que la juridiction de ses pairs ; répond devant la justice des délits prévus par la loi ;
- Défend la liberté d'expression, d'opinion, de l'information, du commentaire et de la critique ;
- Proscrit tout moyen déloyal et vénal pour obtenir une information. Dans le cas où sa sécurité, celle de ses sources ou la gravité des faits l'obligent à taire sa qualité de journaliste, il prévient sa hiérarchie **et en donne dès que possible explication au public** ;
- Ne touche pas d'argent dans un service public, une institution ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées ;
- **N'use pas de la liberté de la presse dans une intention intéressée** ;
- Refuse et combat, comme contraire à son éthique professionnelle, toute confusion entre journalisme et communication ;
- Cite les confrères dont il utilise le travail, ne commet aucun plagiat ;
- Ne sollicite pas la place d'un confrère en offrant de travailler à des conditions inférieures ;
- Garde le secret professionnel et protège les sources de ses informations ;
- **Ne confond pas son rôle avec celui du policier ou du juge.**

—

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (article XI) :
« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi. »

Constitution de la France (article 34) : « La loi fixe les règles concernant les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques ; la liberté, le pluralisme et

l'indépendance des médias. »

Déclaration des devoirs et des droits des journalistes (Munich, 1971) : le SNJ, qui fut à l'initiative de la création de la Fédération Internationale des Journalistes, en 1926 à Paris, est également l'un des inspirateurs de cette Déclaration qui réunit l'ensemble des syndicats de journalistes au niveau européen.

Et de poursuivre, par :

<https://www.breizh-info.com/2018/12/09/107348/les-cinq-principes-que-tout-bon-journaliste-doit-respecter/?nowprocket=1>

EXTRAIT (qui résume la situation) !

« La liberté de la presse débute et s'arrête au tiroir-caisse » (Robert Hersant)

Parler de l'indépendance des journalistes est une aimable plaisanterie. Vu le nombre important de chômeurs existant dans cette profession, ceux qui ont la chance d'avoir un emploi à Ouest-France (quotidien) ou dans sa filiale Publihebdo (hebdomadaires locaux) se gardent bien de faire des vagues. Il leur est conseillé de s'écraser. Car retrouver une place dans un autre support relève de l'exploit.

Pour toutes ces raisons, au fil du temps, s'est constitué un règlement intérieur non écrit que les journalistes sont prié de respecter :

1° On ne traite pas les sujets qui pourraient fâcher les propriétaires. Exemple : on voit mal TF1 lancer une enquête sur les pots-de-vin dans le BTP ; Martin Bouygues n'apprécierait pas et le directeur de l'information de la chaîne serait viré.

2° On respecte les puissants (politique, économiques, financiers). Car le propriétaire peut avoir besoin de leurs services aujourd'hui ou demain. A haut niveau, le renvoi d'ascenseur est une pratique courante.

3° Les amis du propriétaire ont table ouverte dans le canard. C'était le cas autrefois avec Michel Rocard dans *Le Nouvel Observateur* ; c'est toujours vrai à *Ouest-France* pour Pierre Méhaignerie.

4° On traitera avec précaution tout papier qui pourrait gêner les annonceurs. Les principaux s'appellent aujourd'hui grandes surfaces (Leclerc, Carrefour, Intermarché, etc.) et collectivités territoriales. Un grand professionnel de la presse, Robert Hersant, résumait ainsi la chose : « *La liberté de la presse débute et s'arrête au tiroir-caisse* ».

Et de conclure par un GROS,



REMISE DE PRIX.

MédiaChartres, à accepté de retranscrire, une partie de la, Cérémonie 2022 des Prix éthiques et des Casseroles **Anticor**.



Le samedi 22 janvier 2022, **Anticor** a tenu sa Cérémonie annuelle de remise de prix éthiques et de casseroles.

<https://www.anticor.org/>

<https://www.youtube.com/watch?v=N15BBBFZzMc>

La présidente a ouvert la cérémonie en rappelant que « *la lutte anticorruption est un combat difficile est qu'il est important de mettre en valeur ceux qui ont le courage de dénoncer les abus de pouvoir ou de promouvoir l'éthique. Ils sont journalistes, chercheurs, élus, artistes, lanceurs d'alerte et par leurs paroles et leurs actes, ils se battent pour faire entendre une autre voix.*

Les journalistes sont les garde-fous de notre démocratie. Leur travail doit être valorisé et protégé, lorsqu'ils dénoncent ce que tout le monde tait. Les lanceurs d'alerte, héros fragiles de notre société, nous protègent en alertant sur ses dysfonctionnements. Ils doivent être protégés car leurs alertes sont d'intérêt général.



La cérémonie annuelle d'**Anticor** a vocation à reconnaître le mérite de ces personnes qui sont des phares dans une démocratie défailante, des exemples à suivre pour tous ceux

qui veulent contribuer à la lutte anticorruption. »

Le **1^{er} prix éthique** est décerné au **Consortium International des journalistes d'investigation** pour avoir révélé l'ampleur de la richesse confisquée des nations et les puissants qui en jouissent (**MédiaChartres** en est membre).



-Extrait du discours de Kahina SAADI, (responsable du groupe local de Paris) : « *Sans le travail essentiel de ce collectif de journalistes, nous citoyen.nes n'aurions pas accès aux informations nécessaires à l'exercice démocratique et ne pourrions connaître l'ampleur de la délinquance économique et financière, l'ampleur de l'impunité des délinquants en cols blancs ni l'ampleur de l'absence de volonté politique de mettre fin à ce pillage, à cette spoliation des richesses communes* ».

***L'unique casserole** est remise à **Mathias Vicherat**, pour ses conseils décomplexés encourageant **le pantouflage et les portes tournantes** devant les anciens élèves de Sciences-po.

Le **replay de la Cérémonie 2022** est disponible sur **Facebook** et sera prochainement disponible sur **YouTube**.

<https://www.facebook.com/ANTICOR.officiel/videos/302903181802997>



Concernant les **mérites** attribués aux journalistes, **MédiaChartres** en profite pour rappeler qu'ils ne sont pas tous

indépendants (nationaux ou locaux) **et pas vraiment tous méritants**, car ils sont bien (et trop) souvent sous « **emprise** » et passe du statut de journaliste, à simple pigiste (certains, parlent même de ... gratte-papier) ?

De même pour la « **délinquance financière** » :
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Col_blanc_\(classe_sociale\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Col_blanc_(classe_sociale))

Il reste un long (très long) chemin, avant de commencer à percevoir le Monde, tel que nous l'espérons tous, pour les futures générations.

Alice Cellier



Au-dessus des règles et des lois ...

MédiaChartres, trouve l'article de notre confrère, sur l'interview de Pierre Lascoumes, comme une parfaite illustration, de la proximité des Élus-es et du Monde actuel des « **affaires** ». Avec une justice, tiraillée entre la loi et l'intérêt (politique ou privé), (le marteau et l'enclume), le

pervers dicta de l'argent Roi.



Affaires : pourquoi les « élites » se pensent au-dessus des règles et des lois :

Entretien avec **Pierre Lascoumes**, chercheur émérite et auteur de « **L'Économie morale des élites dirigeantes** ». Il montre comment la classe politique et les milieux d'affaires se pensent au-dessus du droit commun, et s'en protègent grâce à des procédures de justice dérogatoires. Même lorsque la classe politique se renouvelle, ses pratiques les plus contraires à l'éthique et au droit ne cessent pas. La succession des affaires et le durcissement de l'arsenal législatif ne semblent pas encore produire d'effet dissuasif significatif.

Dans son dernier livre, « **L'Économie morale des élites dirigeantes** » ([Presses de Sciences Po](#)) **Pierre Lascoumes** offre une clé d'explication à cette reproduction décourageante de comportements répréhensibles. Pour le directeur de recherche émérite au **CNRS**, des mécanismes structurels semblables sont repérables dans le champ politique comme dans celui des milieux d'affaires – **deux espaces d'ailleurs poreux entre eux.**



Dans les deux cas, il observe que ; les **'élites'** concernées **développent une conscience d'elles-mêmes, et de leur mission, qui les placerait au-dessus de la règle réservée au commun des mortels.** Elles cherchent d'ailleurs à préserver ou augmenter l'étendue des procédures dérogatoires qui leur sont appliquées

en cas de poursuites.



Pierre Lascoumes insiste sur l'intérêt de la rotation des tâches à des postes de haut niveau, comme frein efficace à

